

vagues de hausse. Nous avons chiffré pour une consommation moyenne de 60 m3, qui peuvent aller jusqu'à 51 euros pour les usagers de Jonquerettes. Les usagers peuvent être mécontents, ces hausses sont indépendantes d'autres qui pourraient encore survenir. Il s'agit là de la part communautaire, mais il y a deux autres parts, une pour le délégataire, une pour l'agence de l'eau. Nous avons analysé les motifs avancés par la COGA pour ces hausses, nous ne les trouvons toujours pas justes ! »

Ils demandent aussi « de réviser la part du délégataire. Il est plus que

comptes d'exploitation. » Les lettres seront remises aux élus lundi à 18h, lors de la séance du conseil communautaire.

### Pollution à Avignon : trop d'attente

Concernant l'actualité récente, le collectif se montre solidaire des usagers victimes de la pollution de la nappe à Avignon. Marie Thérèse Navarro insiste sur 4 points : « on a perdu un an entre juin 2007, moment où la pollution a été connue et juin 2008, les premières mesures de la ville. Des mesures de précautions auraient du être prises et des études

eu quelques informations, mais rien n'avait été fait pour élargir les mesures à un périmètre plus important. On peut parler de réaction tardive et même de manque de transparence. » Si elle se déclare soulagée que la pollution soit enfin localisée, « qu'en est il de la proximité avec le champ captant ? A quand remonte cette pollution ? Y a-t-il des risques d'aggravation ? ». Si elle reconnaît qu'aujourd'hui la ville « règle un certain nombre de choses, pourquoi ne porte-t-elle pas plainte contre X ? » Les membres du collectif demandent à être représentés dans le comité de suivi qui

tiens... » Les élus ne savent pas tout, il y a des experts, pourquoi pas les usagers ? »

Du côté de la ville, alors que le comité de suivi s'est réuni une première fois hier, on maintient que « le dépôt de plainte n'a pas d'utilité technique et juridique à ce jour, tant que le pollueur n'est pas identifié. Il faut laisser le temps au service de la police de l'eau de faire son enquête. Evidemment, dès que celui-ci sera identifié, la Ville engagera les procédures adaptées pour obtenir le remboursement des frais et l'indemnisation de la ville. »

CHRISTOPHE COFFINIER

## Handicap et pauvreté. L'APF et une centaine d'associations manifestent aujourd'hui pour dénoncer la situation des personnes handicapées.

# En vacances à la Dèche sur mer

■ Pas d'accord pour que l'on banalise la précarité, les membres du conseil départemental de l'Association des Paralysés de France. Et c'est pour cette raison, qu'ils feront du bruit, avec d'autres dans toute la France aujourd'hui pour dénoncer une situation qui n'en finit pas d'empirer.

« Nous commémorons la troisième année du mouvement Ni Pauvres Ni Soumis. A l'origine, il s'agissait de focaliser l'attention des pouvoirs publics et du grand public sur cette réalité qu'est le faible revenu des personnes handicapées » Se référant à la constitution de 1946 qui garantit « le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence », les membres

de l'APF Vaucluse veulent que les choses avancent dans ce domaine ou la réalité est toute autre. « Nous demandons un revenu d'existence, un revenu décent égal au moins au SMIC, pour les personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies invalidantes. », une demande alors que l'Allocation Adulte handicapé (692 euros) est encore bien en dessous du seuil de pauvreté (908 euros). « depuis la première manifestation qui a rassemblé 35000 personnes à Paris en 2008, les choses n'ont pas changé en terme de pauvreté. Mais en plus, le forfait hospitalier a été augmenté, les franchises médicales ont été créées, beaucoup de médicaments ne sont plus remboursés... et le seuil

d'accès à la CMU complémentaire met nombre d'entre nous en difficulté. » Comme pour Myriam, cette avignonnaise qui dépasse le seuil de 5,06 euros, et qui ne peut pas se payer une mutuelle pour les soins. Bruno, est lui handicapé de naissance à 80 %. « je touche l'AAH depuis l'âge de 20 ans, et j'ai de plus en plus de problèmes en terme de frais, comme le loyer et autres charges. A la fin du mois il ne me reste rien, et je n'ai pas de loisirs. Sans le soutien de la famille, on ne s'en sort pas. » On est loin des promesses d'accès à la citoyenneté. Pour cette maman d'une jeune femme handicapée, « c'est un soucis de voir que nos enfants sont tributaires de leurs parents. Ils ne

peuvent boucler leur budget sans notre aide. Et que se passe-t-il s'ils n'ont plus de famille. »

Et pour ceux qui sont en couple, c'est la « double peine », comme le remarque Deguene Niang « on prend en compte les revenus des deux pour diminuer l'AAH, on ne prend pas en compte les besoins en terme de revenus de la personne. » Dans ce combat qu'ils mènent, beaucoup survivent aujourd'hui, mais ils ont décidé de le faire savoir. « Lors de la précédente mobilisation, la France avait été dans le collimateur de nos voisins européens, nous espérons recommencer. » Et peut être redonner aux médias l'envie de s'intéresser à la question.

CHRISTOPHE COFFINIER

se grâce aux recours, en France lui aurait permis « d'avoir des enfants pour en faire un argument, je ne suis pas d'accord », avant de conclure « la meilleure solution pour lui, sa femme et ses enfants est de retourner en Turquie. Je ne comprends pas pourquoi ils sont venus en France. »

Une phrase qui a choqué les membres du réseau RESF « Abdullah, Hatice et Kübra ne sont pas des « arguments », mais des enfants, sujets de droits ! Nous les prenons sous notre protection. M. le préfet suggère que M. Kapan aurait fondé une famille pour rester en France !

M. le préfet peut-il également envisager l'hypothèse selon laquelle M. Kapan ait pu, à 25 ans, tomber amoureux et fonder une famille, juste parce qu'il est un homme, comme tous les autres hommes ? Un travailleur sans-papier peut-il se marier et avoir des enfants sans être soupçonné de vouloir en « faire un argument » ?

Ce soupçon porté sur M. Kapan est terrible. D'autant plus que tous les témoignages recueillis auprès de la famille, des amis et voisins convergent pour nous permettre d'affirmer que M. Kapan est un excellent père de famille. » les membres du réseau rappellent au représentant de l'Etat les termes de la convention internationale des droits de l'enfant, avant de lui demander « de revenir sur sa décision, de libérer M. Kapan et de lui accorder, pour raisons humanitaires, une carte de séjour vie privée et familiale, solution qui est bien évidemment la meilleure pour lui, ses enfants, mais aussi pour tous ceux qui les entourent de près comme de loin. »